



**HAL**  
open science

# Transformations des territoires ruraux et dynamiques des seniors

Gérard-François Dumont

► **To cite this version:**

Gérard-François Dumont. Transformations des territoires ruraux et dynamiques des seniors. Pour, revue du Groupe Ruralités, Éducation et Politiques, 2018, 1 (233), pp.26-36. 10.3917/pour.233.0026 . halshs-01876661

**HAL Id: halshs-01876661**

**<https://shs.hal.science/halshs-01876661>**

Submitted on 3 Mar 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Transformations des territoires ruraux et dynamiques des seniors

**Gérard-François Dumont**

Professeur à l'université Paris-Sorbonne,

Président de la revue *Population & Avenir*\*

\* <http://www.population-demographie.org/revue03.htm>.

Deux idées semblent dominantes en France, en cette fin des années 2010. D'une part, les territoires ruraux seraient en décrépitude sous l'effet d'une montée inéluctable de l'urbanisation qui imposerait des gouvernances territoriales centralisées. D'autre part, leur pourcentage élevé de seniors serait nécessairement une calamité. Mais quelle est la véracité de ces idées ? Pour répondre à cette question, il convient d'analyser les réalités géodémographiques, ce qui conduit à se demander si l'importance des seniors dans la population rurale n'invite pas les territoires à déployer une intelligence territoriale.

## De la vitalité dans les territoires ruraux ?

Il est difficile d'appréhender clairement les évolutions de la ruralité en France avec le concept fréquemment utilisé par l'Insee, celui d'unité urbaine. Ce dernier affiche pour la France un taux d'urbanisation en croissance ces dernières décennies, devenu supérieur à 77 %. Cela signifie que les territoires ruraux ne seraient plus qu'un résidu. Toutefois, un tel résultat appelle une analyse critique. D'une part, ce concept d'unité urbaine, qui définit la ruralité en creux, utilise des bornes non justifiées et donc discutables<sup>1</sup>. Par exemple, il considère que, dès que 2 000 habitants vivent de façon agglomérée, ce sont des urbains alors que, généralement, les habitants des communes de 2 000, 3 000, voire 4 000 habitants, qui habitent dans un territoire de morphologie rurale ne se considèrent pas ainsi. D'autre part, l'Insee a fini, dans un document de méthode, par reconnaître sa surestimation de la population urbaine<sup>2</sup>. Dans le même temps, une méthode développée en Europe pour calculer

---

1 Dumont Gérard-François, « Pour analyser la ruralité, balayer les paradigmes dominants », *Cahiers de la fonction publique*, n° 356, juin 2015.

2 Les zonages d'étude de l'Insee, Insee Méthodes, n° 129, mars 2015.

l'urbanisation, selon également une logique morphologique, indique, pour la France métropolitaine, un taux d'urbanisation de 41,7 %, soit 35,8 points en dessous du taux obtenu sur la base du zonage en unités urbaines de l'Insee, étant précisé qu'Eurostat<sup>3</sup> ne considère pas comme une population « vivant en ville » ce qu'il appelle les « zones intermédiaires », qui comptent en France 24,5 % de la population. En outre, la typologie européenne confirme que le taux de croissance des territoires ruraux est supérieur à celui des villes.

Se fondant sur les travaux d'Eurostat, l'Insee a élaboré une grille de densité, encore très faiblement usitée à ce jour, contrairement aux concepts discutables d'unité urbaine et d'aire urbaine, qui permet de distinguer deux types de territoires ruraux. Le premier regroupe les communes très peu denses, lorsqu'au moins 50 % de la population vit dans des zones d'une densité inférieure à 25 habitants au km<sup>2</sup>. Il réunit 4,1 % de la population de la France métropolitaine. Le deuxième correspond aux communes peu denses, lorsqu'au moins 50 % de la population vit dans des zones d'une densité comprise entre 25 et 300 habitants au km<sup>2</sup> avec un minimum de 300 habitants après agrégation ; il comprend 31,3 % de la population. Si on limite la définition de la ruralité à ces deux catégories, donc en excluant les communes dites de densité intermédiaire, l'ensemble représente plus du tiers de la population (35,4 % exactement), soit 22 millions d'habitants sur 90,5 % du territoire de la France métropolitaine. Le poids démographique de la ruralité est alors équivalent à celui des communes densément peuplées (35,5 % de la population) et supérieur à celui des communes de densité intermédiaire (29,1 %).

En appliquant cette définition à la ruralité, est-elle en dépeuplement ou dynamique ? Pour répondre à cette question, considérons la période 1999-2013<sup>4</sup>. L'accroissement démographique annuel moyen le plus élevé est celui des territoires peu denses (1,06 %), devant les territoires très peu denses (0,61 %) dont le taux est à peine inférieur à la moyenne de la France métropolitaine (0,63 %). En revanche, les croissances sont moindres dans les communes de densité intermédiaires (0,47 %) et densément peuplées (0,42 %)<sup>5</sup>.

Ces données montrent donc une évolution démographique favorable aux territoires ruraux qui s'explique surtout par l'accroissement migratoire. En effet, nombre de territoires ruraux, qui avaient subi, pendant un siècle et demi, l'émigration rurale, sont devenus attractifs.

---

3 « Un peu plus de 40 % de la population de l'UE vit en ville », *Eurostat*, 172/2015, 5 octobre 2015.

4 1999 l'année du dernier recensement exhaustif de la population, les données 2013 correspondant aux cinq enquêtes annuelles de recensement 2011-2015.

5 Rieutort Laurent, « La ruralité en France : des potentiels oubliés ? », *Population & Avenir*, n° 731, janvier-février 2017.

## La grande variété des dynamiques rurales

Dans ce contexte général d'une ruralité qui, en moyenne, ne perd plus des habitants, mais en gagne, les évolutions sont toutefois très disparates. Plusieurs approches typologiques sont possibles. Considérons l'échelle des départements. Certains départements dont la majorité de la population est rurale gagnent des habitants, d'autres en perdent, chaque fois selon trois types. Pour la période 2007-2014, des départements ruraux, comme la Drôme ou les Deux-Sèvres, gagnent des habitants à la fois grâce à un taux d'accroissement naturel (excédent des naissances sur les décès) et à un taux d'accroissement migratoire positifs. D'autres, comme la Haute-Saône, gagnent des habitants uniquement grâce à un taux d'accroissement naturel positif qui compense un taux d'accroissement migratoire négatif. Un troisième type de croissance positive concerne des départements ruraux, comme le Gers, où le taux d'accroissement naturel négatif est compensé par un taux d'accroissement migratoire positif.

En revanche, des départements ruraux sont en dépeuplement, selon trois types. Certains, comme la Creuse, perdent des habitants uniquement à cause d'un taux d'accroissement naturel négatif puisque leur taux d'accroissement migratoire est positif. Un autre type, comme la Meuse, voit sa population diminuer exclusivement en raison d'un taux d'accroissement migratoire négatif puisque le taux d'accroissement naturel est positif. Enfin, le dépeuplement de certains départements ruraux, comme l'Indre, additionne deux taux négatifs.

En considérant une échelle inférieure à celle des départements, celle des communes, la situation est complexe car marquée par une véritable mosaïque d'évolutions. En effet, l'examen précis de la géographie des évolutions démographiques des territoires ruraux laisse une impression de patchwork.

Concernant ceux en dépeuplement, leur localisation correspond surtout à la diagonale des faibles densités allant des Ardennes au sud du Massif central en passant par le sud de la Lorraine, à des campagnes industrielles du Nord et du Nord-Est, à une partie du centre-Bretagne et à certains territoires situés aux confins de départements et régions.

À l'inverse, pour les territoires ruraux en croissance démographique, la géographie dominante recouvre des régions littorales avec leur arrière-pays profitant de l'économie résidentielle et de nombreux foyers ruraux dynamiques associés à la résilience de systèmes productifs (industriels, agricoles, voire touristiques), comme dans les Flandres, en Normandie (Pays de Caux, Calvados), dans le Val-de-Loire, dans les campagnes nantaises, dans le bocage vendéen, en Moselle ou au sud de la Haute-Marne, sur le Territoire de Belfort, dans les moyens plateaux du Jura, du Chablais et d'une grande partie des Préalpes, dans l'Yssingelais, les Causses du Quercy, les Pyrénées centrales et orientales...

S'ajoutent des territoires ruraux situés dans les auréoles périphériques des agglomérations urbaines, mais ce n'est nullement l'essentiel, ce qui signifie que « l'effet géographique » apparaît beaucoup plus important que « l'effet métropolitain ». Donc l'éventuel rayonnement des métropoles, souvent avancé, n'est qu'un élément explicatif parmi d'autres, et donc partiel, des hausses de population dans la ruralité.

Pourtant, cette réalité d'une ruralité qui n'est pas à passer par perte, mais est souvent dynamique, semble méconnue. C'est sans doute la raison pour laquelle l'État témoigne depuis plusieurs décennies un désintérêt financier et général pour les territoires ruraux. Le désintérêt financier peut être chiffré depuis la création de la dotation globale de fonctionnement en 1979, instauré dès l'origine avec une forte inégalité puisque, par habitant, elle peut varier du simple, pour les petites communes rurales, au double pour les communes comptant plus de 200 000 habitants. L'inégalité au profit de territoires les plus peuplés s'applique également pour les autres dotations financières, avec des écarts accentués depuis les lois territoriales de 2015 et 2017 fondant les statuts de métropoles. En effet, ces lois ont été basées sur l'idée que l'avenir de la France dépendrait uniquement de certains territoires relativement peuplés à qui l'État a octroyé généreusement de meilleurs subsides et la dénomination de métropoles<sup>6</sup>, ce qui fait de la France le pays champion du monde en nombre de métropoles, vingt-deux exactement.

Dans le même temps, selon une logique qui se résume au « *big is beautiful* », l'État a non seulement contraint à des regroupements communaux au sein de vastes intercommunalités, mais imposé des répartitions rigides uniformes de compétences obligatoires avec la loi Notre (nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015, dont les circulaires dites d'application, encore plus rigides que la loi, font l'impasse sur la diversité géographique, historique et culturelle des territoires français. Dans ce big bang territorial<sup>7</sup>, seul bémol engrangé après une rude bataille, une dérogation a été accordée aux stations classées pour leur permettre de conserver leur office communal de tourisme.

La loi Notre a débouché sur des regroupements communaux sans équivalents dans les autres pays européens et un bouleversement de la gouvernance des territoires ruraux. En effet, désormais, ces derniers s'inscrivent dans des types institutionnels fort variés.

---

6 Loi Modernisation de l'Action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Maptam) du 27 janvier 2014 et loi relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain du 28 février 2017.

7 Pour reprendre le titre du livre : Torre André, Bourdin Sébastien (dir.), *Big bang territorial*, Paris, Armand Colin, 2015.

## Les territoires ruraux dispersés dans les types de gouvernances

D'abord, certains territoires ruraux ont été absorbés dans les périmètres de territoires à statut de métropole. Il pourrait en résulter, à compter des élections municipales de 2020, dans le cas du statut particulier de la métropole de Lyon, que certains territoires ruraux n'auraient plus de représentativité au conseil de la métropole.

D'autres territoires ruraux sont inclus dans des communautés d'agglomération. La prise en compte des caractéristiques de la ruralité est alors variable selon la taille et le type de gouvernance<sup>8</sup> de ces intercommunalités. En effet, notamment dans certaines intercommunalités XXL, c'est-à-dire comptant plus de 50 communes, au nombre de 158, il peut arriver que la majorité des communes soit de nature rurale.

En troisième lieu, il existe des intercommunalités dont la totalité ou la quasi-totalité du territoire et une part majoritaire de la population est de nature rurale. C'est généralement le cas au sein de deux types d'intercommunalités. D'abord, parmi les 1 266 intercommunalités issues du bouleversement territorial<sup>9</sup> appliqué en 2016, 183 intercommunalités, dont 165 de moins de 15 000 habitants, sont peu densément peuplées et ne cumulent que 3 % de la population. Ensuite, 850 communautés, regroupant 32 % de la population, ne comportent, outre des communes rurales, que des petites villes ou de gros bourgs.

Trois types de gouvernance peuvent être distingués. Dans les cas défavorables, une gouvernance centralisée, d'esprit jacobin, se déploie au point que, souvent, le conseiller communautaire élu d'un territoire rural ne reçoit même pas de réponse lorsqu'il interroge les services intercommunaux qui sont pourtant les siens. Dans les meilleurs cas, la gouvernance est subsidiaire, ce qui donne une vraie place aux territoires ruraux. En effet, une gouvernance subsidiaire signifie une gouvernance territoriale consistant à ne traiter à l'échelon supérieur que les questions appelant un tel niveau de compétences et de décision en laissant chaque commune, y compris par la mise à disposition de moyens par l'intercommunalité, régler des questions qui peuvent l'être à son échelon. Ainsi, en fonction des décisions administratives de l'État, la question de la gouvernance des territoires ruraux se pose différemment et ne correspond pas nécessairement à la géographie des seniors.

---

8 Dumont Gérard-François, *Les territoires français. Diagnostic et gouvernance*, Paris, Armand Colin, 2018.

9 Doré Gwénaél, « Le bouleversement territorial en France : analyse et enjeux », *Population & Avenir*, n° 737, janvier-février 2018.

## La géographie diversifiée des seniors

Dans les collectivités territoriales, la place des seniors est évidemment variable. En pourcentage, elle est généralement plus faible dans le cœur des grandes villes. En effet, ces derniers attirent généralement à la fois des étudiants, des jeunes actifs et des migrants internationaux qui rajeunissent la pyramide des âges, tandis qu'une part des seniors qui habitait au centre-ville des agglomérations en raison d'une proximité avec leur activité professionnelle quitte le cœur des villes à l'âge de la retraite, lorsque cette proximité n'est plus nécessaire, pour choisir des territoires dont ils considèrent les aménités meilleures.

En corollaire, la part des seniors est plus élevée dans les territoires ruraux, surtout ceux qui ont connu, depuis les années 1970, une émigration industrielle liée à la désindustrialisation de la France ou continué à connaître une émigration rurale accentuée par les choix assez systématiques de localisation des activités tertiaires marchandes et non marchandes dans les grandes villes. D'ailleurs, l'emploi dans la fonction publique territoriale est beaucoup moins élevé dans les territoires ruraux que dans les communes plus peuplées. Par exemple, il y a 9 agents de la fonction publique territoriale pour mille habitants dans les communes de moins de 3 500 habitants et 19 dans celles de plus de 3 500 habitants. De même, la concentration des établissements dont les salariés relèvent de la fonction publique hospitalière a multiplié des emplois qui ralentissent la montée de la part des seniors dans les villes possédant un CHU<sup>10</sup>, tandis que la concentration de certains services de l'État dans les capitales régionales a exercé le même effet.

En conséquence, en dépit de l'installation d'actifs dans le monde rural ces dernières décennies, la part des seniors y demeure plus importante. Elle se trouve majorée dans les territoires ruraux qui attirent plus spécifiquement les seniors, soit des communes rurales littorales ou sublittorales, sauf sur la façade de la Manche qui n'est concernée que ponctuellement, ou dans quelques communes du sud du Bassin parisien ou du Sud-Est où, parfois, ce sont des seniors qui transforment leur résidence secondaire en résidence principale au moment de la prise de retraite. Néanmoins, cette venue des seniors connaît de très fortes variations selon les communes.

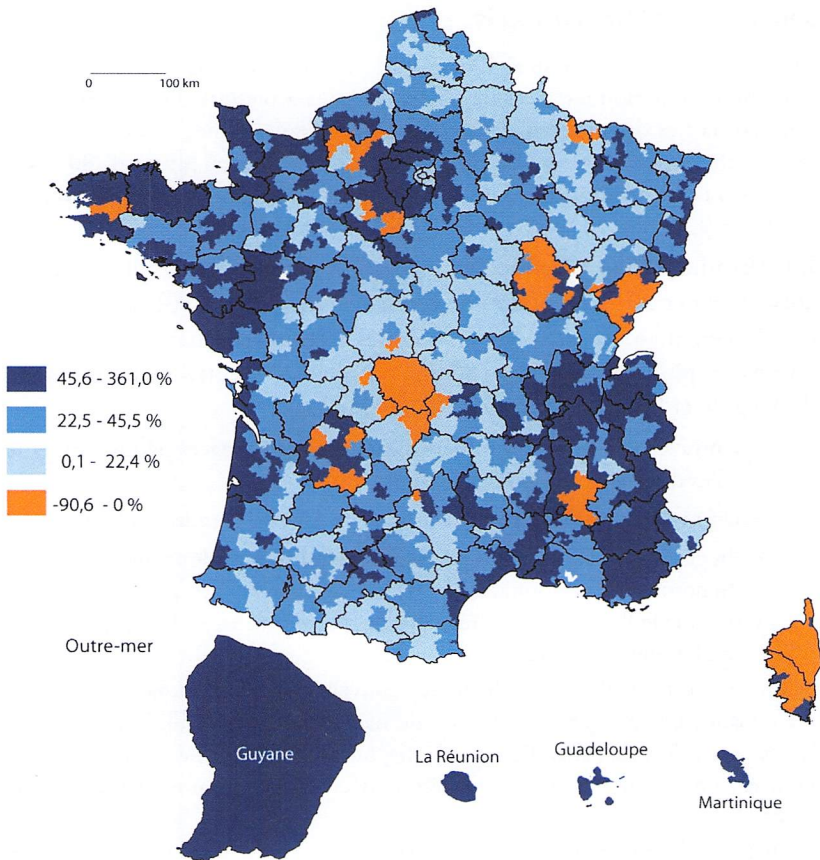
Quelle que soit cette géographie variée des seniors, leur pourcentage et leur nombre augmentent surtout depuis les années 2010 et devraient s'accroître, en France au moins, sous le double effet de l'arrivée à l'âge de seniors de générations plus nombreuses et du vieillissement « par le haut »<sup>11</sup>, donc de la hausse de l'espérance de vie de seniors constatée ces dernières décennies et escomptée pour le futur.

---

10 Centre hospitalier universitaire.

11 Dumont Gérard-François et al., *Les territoires face au vieillissement en France et en Europe*, Paris, Ellipses, 2006.

## Évolution de la population des 65 ans ou plus entre 1999 et 2014



Carte et commentaire reproduits avec l'aimable autorisation de la revue *Population & Avenir*, n° 739, septembre-octobre 2018  
<http://www.population-demographie.org/revue03.htm>

### Les seniors, une charge ou une chance pour les territoires ruraux ?

Pour les territoires, avoir un nombre élevé des seniors est-il un handicap ? Pour répondre à cette question, il convient de considérer la question de la dépendance. En effet, face à la périodique présence médiatique de ce phénomène, une certaine tendance consiste à ne regarder les seniors que par cette approche. Elle est certes importante, mais il convient d'en prendre la juste mesure. Plusieurs données le permettent. Il est d'abord possible de considérer le nombre de personnes en EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), soit 585 560 au 31 décembre 2015 contre 573 600 au 31 décembre 2011. Cette faible augmentation est notamment à rapporter



### L'évolution très variable du nombre de personnes âgées selon les territoires français

En France, progressant à un rythme plus élevé que celui de la population totale, le nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus a presque doublé entre 1968 et 2016. Fortes de cette croissance du nombre de personnes âgées, dénommée gérontocroissance, les parts des personnes âgées de 65 ans ou plus et de 80 ans ou plus dans la population totale de la France métropolitaine sont respectivement passées de 12,5 % à 18,8 % et de 2,2 % à 5,9 % sur cette même période.

En examinant la gérontocroissance pour une période plus récente, entre 1999 et 2014 (enquêtes de recensement 2012-2016), on s'aperçoit qu'elle a été nuancée selon les territoires. Le nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus et surtout des 80 ans ou plus a respectivement augmenté de 19,2 % et 80,3 %. Trois types se distinguent :

- Un **niveau élevé de gérontocroissance** dans les espaces périurbains et les villes de taille moyenne.
- Un **niveau moyen de gérontocroissance** dans les grandes agglomérations.
- En général, l'inverse, soit une **gérontodécroissance**, donc une diminution du nombre de personnes âgées, dans les espaces ruraux, pourtant marqués par un vieillissement (pourcentage des personnes âgées dans la population totale) plus prononcé.

Selon cette carte réalisée à l'échelle des nouvelles intercommunalités, la gérontocroissance est moindre, dans celles de nature rurale et vieilles du centre de la Bretagne, de la Normandie et de la diagonale rurale nord-est/sud-ouest de la France. Apparaît même parfois une gérontodécroissance comme en Creuse ou en Haute-Corse.

De telles évolutions tranchent avec la gérontocroissance élevée des intercommunalités formant un croissant à l'ouest de Paris, du quart sud-est de la France métropolitaine, de l'Alsace ou du littoral Atlantique où l'augmentation du nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus entre 1999 et 2014 avoisine les 50 %.

à l'âge d'entrée en EHPAD passé de 84 ans et 9 mois en 2011 à 85 ans et 8 mois en 2015<sup>12</sup>. Si l'on ajoute aux personnes en EHPAD celles en logements-foyers<sup>13</sup> et autres maisons de retraite, le chiffre s'établit à 728 000 résidents en établissements d'hébergement pour personnes âgées au 31 décembre 2015 (contre 693 000 au 31 décembre 2011).

Une autre mesure consiste à considérer le nombre de personnes âgées bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) qui concerne des personnes âgées de 60 ans ou plus. Au 31 décembre 2016, leur nombre était de 1,3 million contre 1,1 million en 2010.

12 *Études et résultats*, DREES, n° 1015, décembre 2017.

13 Les logements-foyers sont devenus, à partir du 1er janvier 2016, des résidences autonomes.

En rapportant ces chiffres au nombre de seniors, considéré comme les 60 ans ou plus ou les 65 ans ou plus, il apparaît que le risque de dépendance existe, mais il ne concerne qu'une minorité des seniors, soit entre 7 et 12 % selon les évaluations. Au sein des 75 ans ou plus, le taux de dépendance est plus élevé, environ 18 %, mais reste minoritaire ; il est de 1 % chez les 60-74 ans. Pourquoi le ressenti de l'importance de la dépendance est-il souvent nettement plus élevé que ces données ? Cela tient notamment à ce que le nombre de personnes âgées dépendantes s'accroît du simple fait de la gérontocroissance<sup>14</sup>, donc de la hausse du nombre des personnes âgées, et tout particulièrement de celle de 75 ans ou plus. Pourtant, le taux de dépendance se tasse légèrement. Les seniors dont l'état permet difficilement d'avoir une vie sociale aussi active que souhaité sont donc largement minoritaires.

La majorité des seniors peut donc s'investir dans la vie des territoires, et tout particulièrement des territoires ruraux, ce que font nombre d'entre eux. Ainsi, sur les 500 000 conseillers municipaux, dont la grande majorité concerne des communes rurales, une grande partie est senior ; 59,7 % des maires ont 60 ans ou plus, 50,2 % des premiers adjoints. Pour les 286 801 conseillers municipaux des communes comptant moins de 1 000 habitants, un tiers a 60 ans ou plus<sup>15</sup>. Ces seniors, presque tous bénévoles ou quasiment, se dévouent chaque jour pour leur commune. Seuls des esprits technocratiques éloignés de la connaissance des territoires ruraux peuvent penser que des fonctionnaires intercommunaux pourraient satisfaire aux besoins de toutes les questions locales quotidiennes que règlent ces conseillers : organisation et animation d'activités sportives ou culturelles, entretien du patrimoine communal, étude de projets d'aménagement du territoire... Au-delà de ces tâches liées à des responsabilités électives, nombre de seniors, simples citoyens, se déploient dans des activités associatives locales les plus diverses ; action sociale, animation commerciale, soutien scolaire, animation des clubs, action humanitaire... Le rôle des seniors qui consacrent du temps et de l'énergie pour leur territoire est tout particulièrement irremplaçable dans les territoires ruraux où nombre d'activités n'existeraient pas sans eux, contrairement aux grandes villes mieux dotées financièrement par l'État et qui peuvent faire assumer par leurs fonctionnaires municipaux bien des tâches évoquées ci-dessus.

### **Les seniors au service de l'intelligence territoriale**

Aussi, les seniors ne sont pas seulement un apport pour l'économie résidentielle, donc pour les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services répondant à leurs besoins. Les seniors qui s'investissent dans la vie de leur territoire savent que cela ne réussit et ne vaut que s'ils sont

---

14 Sur ce néologisme, cf. Dumont, Gérard-François (dir.), *Les territoires face au vieillissement en France et en Europe. Géographie - politique - prospective*, Paris, Ellipses, 2006.

15 *Les collectivités locales en chiffres 2018*, ministère de l'Intérieur.

ouverts sur le monde, que s'ils sont capables, d'une part, de capter les évolutions technologiques qui peuvent permettre d'apporter davantage à son territoire et, d'autre part, d'attirer et d'accueillir des personnes susceptibles soit d'apporter des concours ponctuels à la vie du territoire (présence touristique, mécénat pour tel projet...), soit de s'y installer définitivement.

Pour ne citer qu'un exemple, considérons la grange Cistercienne de Beauvais, sur la commune de Venouse dans l'Yonne qui regarde vers Pontigny et l'Abbaye qui l'a fondée au XIII<sup>e</sup> siècle. À l'automne 1995, ce joyau architectural, en fort mauvais état, est menacé de disparition. La perspective de son sauvetage semble très hypothétique. Mais un projet viable de restauration et de mise en valeur est lancé par une association créée à cette occasion. Il est mis en œuvre grâce au travail de bénévoles, essentiellement des seniors qui donnent gratuitement deux jours par semaine pour remettre en état et redonner vie à ce lieu historique, y apportant souvent des compétences acquises lors de leur vie professionnelle : maçonnerie, couverture, plomberie, peinture, menuiserie, cuisine, ébénisterie, agriculture, viticulture, apiculture...

Au-delà de ce qui pourrait apparaître seulement comme un travail consistant à sauver de la ruine un patrimoine ancien, la Grange de Beauvais se dote, en 2018, d'un espace de travail en commun, *coworking*, pour promouvoir l'animation en milieu rural, mettre en commun ses compétences, partager les savoirs, ouvrir à la formation et à l'éducation. Il s'agit donc d'un lieu de rencontres et d'échanges intergénérationnel bénéficiant d'équipements utilisant des techniques liées au numérique.

Comme l'illustre cet exemple, des seniors concourent à ce qui fait et fera la richesse de la vie des territoires ruraux : l'intelligence territoriale, consistant à donner de l'information aux citoyens et à les mettre en réseau.

## Références bibliographiques

Doré Gwénaél, « Le bouleversement territorial en France : analyse et enjeux », *Population & Avenir*, n° 737, janvier-février 2018.

Dumont Gérard-François, *Les territoires français. Diagnostic et gouvernance*, Paris, Armand Colin, 2018.

Dumont Gérard-François (dir.), « *Les territoires face au vieillissement en France et en Europe* ». « Géographie - politique - prospective », Paris, Ellipses, 2006.

Rieutort Laurent, « La ruralité en France : des potentiels oubliés ? », *Population & Avenir*, n° 731, janvier-février 2017.